



Délibération du Conseil métropolitain
Séance du 18 décembre 2020

OBJET : SANTE, STRATEGIE ET SECURITE ALIMENTAIRE - Convention 2021-2024 avec l'Association - Collectif pour l'autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs - dans le cadre du projet européen - Food Trails.

Délibération n° 35

Rapporteuse : Salima DJIDEL

Le vendredi dix-huit décembre deux mille vingt à 10 h 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole et sous la présidence de Madame Michelle VEYRET de la délibération n°87 à la n°91,

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **119**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **117** de la n°1 à la n°17, **118** de la n°18 à la n°43, **119** de la n°44 à la n°93, **117** de la n°94 à la n°107

Présents :

Bresson : GUYOMARD – **Champ sur Drac :** DIETRICH pouvoir à CHOLAT de la n°44 à la n°107 – **Champagnier :** CHOLAT – **Claix :** REVIL pouvoir à SIX de la n°1 à la n°35 – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN – **Domène :** C. LONGO, SAVIN – **Echirolles :** BOUHAFS, DEMORE pouvoir à LABRIET de la n°44 à la n°65, JOLLY, LABRIET, MADRENNES, RABIH, ROSA, SULLI pouvoir à LABRIET de la n°44 à la n°65 – **Eybens :** BEJAJI, SCHEIBLIN – **Fontaine :** DE CARO, F. LONGO, THOVISTE, TROVERO – **Gières :** CUSSIGH, VERRI pouvoir à CUSSIGH de la n°89 à la n°107 – **Grenoble :** AGOBIAN, ALLOTO, BELAIR, BEN-REDJEB, BERON-PEREZ pouvoir à TROVERO de la n°44 à la n°107, BRETTON, CENATIEMPO, CHALAS pouvoir à HOURS de la n°31 à la n°91, CLOUAIRE, CONFESSON, DESLATTES, DJIDEL, FRISTOT, GARNIER pouvoir à DESLATTES de la n°1 à la n°14 puis de la n°44 à la n°65, KRIEF pouvoir à JACQUIER de la n°1 à la n°43, LHEUREUX pouvoir à OLMOS pour la n°15 puis de la n°36 à la n°43, MARTIN, MONGABURU, NAMUR, NOBLECOURT pouvoir à CENATIEMPO de la n°1 à la n°78, OLMOS, PANTEL, PFISTER, PICOLLET, PINEL, PIOLLE, ROCHE, SABRI, SCHUMAN pouvoir à MONGABURU de la n°15 à la n°43, SIX, SPINI – **Herbeys :** FLEURY pouvoir à CORBET de la n°44 à la n°85 – **Jarrie :** GUERRERO – **La Tronche :** DEBEUNNE, SPINDLER pouvoir à GRAND de la n°44 à la n°107 – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER pouvoir à ESCARON de la n°95 à la n°107 – **Le Gua :** FARLEY – **Le Pont de Claix :** FERRARI pouvoir à BUSTOS de la n°87 à la n°91, GRAND – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON – **Meylan :** CARDIN pouvoir à HERENGER de la n°44 à la n°107, HERENGER, HOURS – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Montchaboud :** SOTO – **Mont Saint-Martin :** LECOURT – **Murianette :** GARCIN pouvoir à ESCARON de la n°92 à la n°107 – **Notre Dame de Commiers :** LA ROCCA pouvoir à CORBET de la n°1 à la n°2 – **Notre Dame de Mésage :** BUISSON pouvoir à GUERRERO de la n°95 à la n°107 – **Noyarey :** PENNISI – **Poisat :** BUSTOS – **Proveysieux :** BALESTRIERI – **Quaix en**

Chartreuse : ROSSETTI – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint-Egrève** : AMADIEU, CHARAVIN, B. COIFFARD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI, OUDJAOUDI, QUEIROS pouvoir à VEYRET de la n°18 à la n°93, RUBES, SEMANAZ, VEYRET pouvoir à FERRARI de la n°96 à la n°107 – **Saint-Martin Le Vinoux** : MARDIROSSIAN, LAVAL – **Saint-Paul de Varces** : RICHARD pouvoir à C. LONGO de la n°92 à la n°107 – **Saint-Pierre de Mésage** : MASNADA pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°1 à la n°43 – **Sassenage** : GENIN-LOMIER, MERLE – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, SIEFERT pouvoir à L. COIFFARD de la n°1 à la n°37 – **Seyssins** : MARGUERY – **Varces Allières et Risset** : CORBET, LEMARIEY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : PORTA – **Venon** : ODDON pouvoir à MARDIROSSIAN de la n°95 à la n°107 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vif** : GENET, GONAY – **Vizille** : L. COIFFARD, JACQUIER.

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Brié et Angonnes : SOULLIER pouvoir à SIX – **Claix** : STRECKER pouvoir à THOVISTE – **Fontaine** : LEYRAUD pouvoir à HOURS – **Grenoble** : BERTRAND pouvoir à BEJAJI, CAPDEPON pouvoir à SABRI, CARIGNON pouvoir à PINEL, CARROZ pouvoir à NAMUR, KADA pouvoir à FRISTOT, – **Saint-Martin d'Hères** : CHERAA pouvoir à VEYRET, KESSLER pouvoir à RUBES – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à THOVISTE.

Absents Excusés :

Echirolles : JOLLY de la n°1 à la n°43 puis de la n°95 à la n°107 – **Saint-Martin d'Hères** : ASSALI de la n°1 à la n°17, CHERAA de la n°96 à la n°107.

Monsieur Bertrand SPINDLER a été nommé secrétaire de séance.

La rapporteure, Salima DJIDEL;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : SANTE, STRATEGIE ET SECURITE ALIMENTAIRE - Convention 2021-2024 avec l'Association - Collectif pour l'autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs - dans le cadre du projet européen - Food Trails.

Exposé des motifs

Le 24 septembre dernier, Grenoble-Alpes Métropole obtenait la labellisation du Ministre de l'agriculture du « Projet Alimentaire Inter Territorial » (PAiT) réunissant divers territoires de la région grenobloise (Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le Parc naturel régional de Chartreuse, le Parc naturel régional du Vercors, la communauté de communes du Trièves) et des acteurs socioéconomiques ainsi que des acteurs citoyens et associatifs (la chambre d'agriculture de l'Isère, le collectif autonomie alimentaire et le réseau des conseils de développement de la région grenobloise).

En associant ces différents partenaires, ce PAiT, propose de structurer un système alimentaire local cohérent et durable. C'est une réponse à la hauteur des enjeux multiples et de l'urgence à agir pour la reterritorialisation et la sécurisation du système alimentaire de nos territoires alpins si sensibles au changement climatique.

Afin de mettre en œuvre le programme d'action du PAiT, Grenoble-Alpes Métropole s'est inscrite comme partenaire du projet de recherche – innovation « Food Trails », qui a été lauréat d'un appel à projet de la commission européenne Horizon 2020 sur le thème des politiques alimentaires territoriales.

Ce projet, dont l'accord de subvention (*grant agreement*) dotant la Métropole d'un budget de 840 000 €, a été signé par Grenoble-Alpes Métropole le 05 Octobre 2020. Il a démarré le 16 Octobre 2020 pour une durée de 4 ans. Son objectif est de traduire la vision partagée et l'engagement collectif du « pacte de Milan pour des politiques alimentaires urbaines » (MUFPP) en systèmes alimentaires territoriaux durables.

Food Trails vise à réaliser des actions renforçant l'autonomie et la résilience alimentaire de 11 territoires. Il rassemble un Consortium de 19 partenaires (11 villes et Métropoles, 3 universités et 5 acteurs experts du système alimentaire) de 12 pays de l'Union européenne sous la conduite de la ville de Milan.

Les partenaires ambitionnent de travailler dans une logique d'engagement des communautés locales. Il est proposé à chacun des 11 territoires engagés de développer des living labs rassemblant des citoyens, des acteurs économiques et des chercheurs dans le cadre de projets pilotes locaux.

La Métropole s'inscrit dans ce partenariat en mettant en avant trois actions particulières du Projet Alimentaire Inter Territorial :

1. Développer une approche plus durable et responsable de la restauration collective : soutenir les gestionnaires pour améliorer les menus, réduire les déchets, comprendre l'évolution des habitudes alimentaires et se fournir en produits locaux ;
2. Soutenir l'adaptation des agriculteurs aux effets du changement climatique par la sensibilisation aux enjeux de l'anticipation et par un accompagnement via la création d'un réseau de fermes volontaires, l'organisation d'échanges, de formations et d'expérimentations ;
3. Soutenir l'évolution des habitudes alimentaires des habitants par travail collaboratif rassemblant autorités locales, acteurs socio-professionnels et citoyens afin d'identifier

les leviers du changement et d'organiser ensemble le « mois de l'alimentation » (2021, 2022, 2023, 2024).

Dans ce cadre, il a été proposé d'associer un partenaire local, le Collectif « Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs », avec statut de tierce partie. Cette association s'inscrit dans le cadre de l'engagement du collectif au titre du PAiT qui, en tant que membre actif du Comité de Pilotage assure le suivi et la mise en œuvre de l'action « Accompagnement aux changements de comportements alimentaires ».

Le statut de tierce partie est organisé par l'article 11 « *Use of in-kind contributions provided by third parties against payment* » du *grant agreement*. Il permet à la Métropole de déléguer une partie des missions à une organisation n'ayant pas de lien juridique avec elle via une contribution en nature contre paiement pour mener certaines activités du projet. En compensation, la Métropole se propose d'octroyer au collectif une enveloppe de frais de personnels de 72 000 €, auxquels s'ajoutent 18 000 € du forfait de coûts indirects qui y sont liés, soit un total de 90 000 € sur la période 2021-2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu l'accord de subvention (grant agreement) avec la Ville de Milan, chef de file du projet Food Trails, signé par Grenoble-Alpes Métropole le 05 Octobre 2020 ;

Après examen de la Commission Territoires en transition du 04 décembre 2020, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Confie au collectif Autonomie alimentaire de Grenoble et ses environs la réalisation des missions d'accompagnement au changement des pratiques alimentaires inscrites dans le cadre du projet européen « Food Trails » ;
- Autorise le versement d'une subvention de 90 000 € sur la période 2021-2024, financée dans le cadre du projet Food Trails ;
- Approuve la convention de partenariat définissant les modalités d'engagement du Collectif pour l'Autonomie Alimentaire de Grenoble et ses environs au sein du Projet Food Trails entre le collectif et Grenoble-Alpes Métropole telle qu'annexée ;
- Autorise le Président à finaliser et signer la-dite convention.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le présent acte a été publié le

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 23 décembre 2020.